

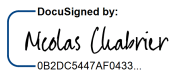
MONDAY SPORTS CLUB

Société par actions simplifiée au capital social de 218.933,40 €
Siège social : 10 rue des Moulins, 75001 Paris
808 531 339 R.C.S. Paris
(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

EN DATE DU 31 JANVIER 2025

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME PAR LE PRESIDENT :

DocuSigned by:

0B2DC5447AF0433...

Monsieur Nicolas Chabrier, président de la Société (le « **Président** ») :

Après avoir rappelé :

- i. Que la collectivité des associés de la Société (les « **Associés** »), a décidé, aux termes des 4ème et 5ème décisions des décisions unanimes des associés de la Société en date du 10 décembre 2024 (les « **Décisions Unanimes** »), d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 4.132,20 euros par émission de 41.322 actions de préférence de catégorie « A » nouvelles (les « **ADP A** »), émises à un prix unitaire de [...], dont 0,10 euro de valeur nominale et [...] de prime d'émission, représentant un prix de souscription total de [...], avec suppression du droit préférentiel de souscription des associés de la Société au profit d'une personne nommément désignée (l' « **Augmentation de Capital** »),
- ii. Que les Associés ont décidé lors des Décisions Unanimes que la souscription aux ADP A serait reçue, au siège social ou en tout autre lieu convenu contre remise du bulletin de souscription correspondant signé par le souscripteur à compter du 10 décembre 2024 et le 31 janvier 2025, inclus.
- iii. Que les Associés, aux termes des Décisions Unanimes, ont donné tous pouvoirs au Président (notamment) pour modifier la période de souscription,

En conséquence de quoi, la souscription n'ayant pas été reçue en date de ce jour, le Président décide de proroger la période de souscription jusqu'au 3 février 2025, inclus.

Signé électroniquement par Docusign le 31 janvier 2025.

[...]